



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/419
16 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Quarante-sixième session
Point 25 de l'ordre du jour provisoire*

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LE SYSTEME ECONOMIQUE LATINO-AMERICAIN

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LE SYSTEME ECONOMIQUE LATINO-AMERICAIN	4 - 62	3
III. CONCLUSIONS	63 - 66	16

* A/46/150.

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 45/5 de l'Assemblée générale, du 16 octobre 1990, sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (SELA), que l'Assemblée générale a adoptée à sa quarante-cinquième session.

2. Les paragraphes 3 à 8 de cette résolution se lisent comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

3. Invite instamment la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à continuer d'étendre et d'intensifier la coordination et l'entraide avec le Système économique latino-américain;

4. Invite instamment le Programme des Nations Unies pour le développement à élargir et renforcer son appui aux programmes que mène le Secrétariat permanent du Système économique latino-américain;

5. Invite instamment les institutions spécialisées et autres organismes et programmes des Nations Unies à poursuivre et accroître leur participation et leur appui aux activités du Système économique latino-américain;

6. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de travailler, en étroite collaboration avec le Secrétaire permanent du Système économique latino-américain, à mettre sur pied en 1991 une réunion commune de représentants de leurs deux secrétariats en vue d'identifier les domaines qui se prêtent à une coopération plus étendue entre le Système des Nations Unies et le Système économique latino-américain;

7. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire permanent du Système économique latino-américain de poursuivre leurs consultations afin de conclure, le plus tôt possible, un accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain;

8. Prie également le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa quarante-sixième session, de l'application de la présente résolution."

3. Aux fins de l'établissement du présent rapport, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a demandé aux organismes des Nations Unies ci-après de lui faire parvenir un résumé mis à jour des activités qu'ils mènent en coopération avec le Système économique latino-américain en vue de son inclusion dans le rapport du Secrétaire général : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Fonds international de développement

/...

agricole (FIDA), Organisation internationale du Travail (OIT), Fonds monétaire international (FMI), Organisation maritime internationale (OMI), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Union postale universelle (UPU), Banque mondiale, Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial (PAM), Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, Université des Nations Unies (UNU), Conseil mondial de l'alimentation et Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Sept d'entre eux ont fourni un résumé des activités qu'ils mènent en coopération avec le SELA. Quatre autres ont fait savoir qu'ils n'avaient pas d'informations nouvelles à ajouter à celles figurant dans le document A/45/514. Quatre ont indiqué qu'ils ne coopéraient pas, à l'heure actuelle, avec le SELA, et un certain nombre qu'ils souhaitaient le faire dans l'avenir. Le résumé ci-après est fondé sur l'ensemble de ces éléments d'information.

II. COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LE SYSTEME ECONOMIQUE LATINO-AMERICAIN

4. Ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session (A/45/514), une coopération très étroite s'est établie entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain (SELA) depuis la création de celui-ci en octobre 1975, en particulier avec la CEPALC, mais aussi avec d'autres organisations, organismes et programmes des Nations Unies.
5. Comme le montre le présent rapport, cette coopération a porté sur les domaines les plus divers et fait intervenir un grand nombre d'organisations.
6. Conformément à la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale ainsi qu'aux diverses résolutions adoptées ces dernières années par la CEPALC [résolutions 425 (XIX), 431 (XIX), 439 (XIX), 475 (XX), 458 (XX), 476 (XXI), 491 (XXII) et 508 (XXIII)], une coopération naturelle, étroite et fructueuse, qui est résumée dans les paragraphes qui suivent, a continué de se développer entre la CEPALC et le SELA pendant la période sur laquelle porte le présent rapport.
7. Dans le cadre de cette coopération, des représentants de la CEPALC ont participé à diverses réunions convoquées par le Secrétariat permanent du SELA et vice-versa, et la Commission a élaboré des documents spécialisés en vue d'appuyer les activités de ce dernier. Cette coopération a revêtu de nombreux aspects, dont certains sont exposés dans les paragraphes ci-après.

8. Dans le domaine des transports, à la demande de la Commission latino-américaine des transports maritimes (COLTRAM) du SELA à sa troisième réunion ordinaire qui s'est tenue du 22 au 24 mai 1989, la CEPALC a établi une étude sur la restructuration des ports de la région, qui aborde également les aspects concernant la réglementation, la gestion, les services, le marché et la technologie portuaires. Cette étude a été publiée sous le titre "Cambios estructurales en los puertos y la competitividad del comercio exterior de América Latina y el Caribe" (Cuadernos de la CEPAL No 65, 1991).

9. Dans le domaine de l'industrie et de la technologie, la CEPALC a collaboré avec le SELA à la préparation de la Conférence régionale sur l'industrialisation, organisée par le SELA et qui devait se tenir en octobre 1991. En vue de cette conférence, la CEPALC a élaboré des documents sur les trois questions suivantes : changement des modalités de production, politiques de développement industriel et environnement. La coordination voulue entre les deux organismes est assurée grâce à des réunions interinstitutions auxquelles des représentants de l'ONUDI ont également participé.

10. Dans le domaine des politiques sociales, à la demande de la première Réunion interorganisations sur les propositions de politiques sociales intégrées à adopter pour faire face aux ajustements macro-économiques en Amérique latine et dans la région des Caraïbes, organisée par le SELA à Caracas les 11 et 12 juin 1990, la CEPALC joue un rôle de liaison dans la coordination des tâches conjointes interinstitutions. La première de ces tâches, à laquelle la CEPALC et le SELA collaborent étroitement, consiste à élaborer une synthèse conceptuelle intégrant les principales propositions avancées par les différents organismes en matière de développement social. La dernière réunion interinstitutions a eu lieu au siège de la CEPALC à Santiago, du 25 au 27 mars 1991.

11. Dans le domaine de la planification prospective, grâce au mécanisme de coordination créé par la réunion chargée de coordonner les travaux des organismes régionaux dans le domaine de la planification économique prospective (SELA/ILPES), tenue en mars 1989 et à laquelle l'Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement (ALIDE), l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), l'Unesco, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et la CEPALC ont participé, des travaux conjoints ont été entrepris dans le cadre du séminaire sur l'Amérique latine et le monde au seuil de l'an 2000, organisé par l'Unesco à Quito du 30 avril au 6 mai 1989; lors du séminaire "Méthodes d'analyse du climat économique international : la perspective latino-américaine", organisé par l'Institut latino-américain et caraïbe de planification économique et sociale (ILPES) et le Centre régional d'étude sur le tiers monde (CRESET) à Bogota les 27 et 28 juin 1989; lors de la réunion internationale sur les perspectives économiques internationales et les marchés énergétiques, organisée par l'OLADE à Rio de Janeiro du 5 au 8 juin 1990; et lors du séminaire "L'économie internationale : la perspective latino-américaine", organisé à Huelva (Espagne), du 20 au 24 août 1990, par l'ILPES et l'Université hispano-américaine de Rábida.

12. Dans le domaine de la coopération technique, la CEPALC a intensifié ses actions d'appui au SELA en participant aux réunions des directeurs de coopération technique internationale ainsi que du mécanisme régional de coordination interinstitutions, dans le domaine de la coopération technique. A l'occasion de la réunion annuelle de ces directeurs, qui s'est tenue du 3 au 6 septembre 1990, la CEPALC a présenté un rapport sur ses activités dans ce domaine. A la suite de cette réunion, le mécanisme de coordination interinstitutions, qui fonctionne régulièrement depuis 1989, a tenu, le 7 septembre 1990, sa cinquième réunion. Au cours de celle-ci, des progrès ont été faits quant à la spécification du contenu et des procédures des activités de planification régionale de la coopération horizontale dans le domaine de la santé, auxquelles la CEPALC participe conjointement avec le PNUD, l'OMS et le SELA. Par ailleurs, la CEPALC a fourni des informations actualisées sur ses projets de coopération technique, aux fins d'inclusion dans le système d'information du projet sur l'état de la coopération régionale, dont l'exécution incombe au SELA.

13. En ce qui concerne les services, la CEPALC a participé aux réunions suivantes du SELA, organisées dans le cadre du projet PNUD/CNUCED/CEPALC sur l'assistance pour le développement du commerce et des négociations commerciales : réunion d'experts sur le commerce international des assurances (10-11 septembre 1990), réunion d'experts sur le commerce international des services de construction (11-12 septembre 1990), réunion d'experts sur le commerce international des services professionnels (13-14 septembre 1990) et réunion d'experts sur le commerce international du tourisme (14-15 septembre 1990), qui se sont toutes tenues à Caracas. L'objet de ces réunions était d'accentuer les efforts tendant à identifier les intérêts de l'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre des négociations d'Uruguay sur les services. Les conclusions de ces réunions ont été présentées à une réunion ministérielle qui s'est tenue à Bruxelles du 3 au 7 décembre 1990. Les résultats de ces quatre réunions ont également servi aux gouvernements pour formuler leurs politiques commerciales dans le secteur des services, eu égard en particulier à la négociation des engagements initiaux dans le cadre des accords d'Uruguay. Un ouvrage rendant compte de ces activités est actuellement en préparation.

14. Dans le domaine des relations économiques extérieures, notamment en ce qui concerne les relations entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les Etats-Unis d'Amérique et le Japon, la CEPALC a appuyé les activités du SELA en lui présentant des études sur la question et en l'aidant à formuler des ordres du jour de négociation à l'intention des pays de la région. Il convient de noter en particulier la participation de la CEPALC à une réunion consultative sur les relations entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les Etats-Unis, tenue à Caracas du 22 au 24 avril 1991. Par ailleurs, un expert de la CEPALC a élaboré un document pour une réunion d'experts (invités à titre personnel) sur les relations entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et le Japon, qui devait se tenir durant le second semestre de 1991.

15. La CEPALC a également participé à la Conférence régionale sur la dette extérieure organisée par le SELA à Caracas du 18 au 22 juin 1990. Au titre de sa contribution à cette conférence, la CEPALC a préparé un document intitulé "Endeudamiento externo y crecimiento económico de América Latina y el Caribe: consecuencias económicas de la propuesta de reducción de la carga de la deuda formulada por la Secretaría Permanente del SELA comparadas con la de escenarios alternativos" (Dette extérieure et croissance économique de l'Amérique latine et des Caraïbes : conséquences économiques de la proposition tendant à réduire le fardeau de la dette formulée par le Secrétariat permanent du SELA, comparées à celles d'autres solutions possibles) (LC/R.841 du 29 décembre 1989). Ce document a servi de base aux débats des Etats membres du SELA et a débouché sur la formulation de la Proposition de l'Amérique latine et des Caraïbes en vue de résoudre le problème de la dette extérieure. Le texte de cette proposition a été distribué comme document officiel de l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. Dans sa résolution 45/214 du 21 décembre 1990, intitulée "Crise de la dette internationale et développement : élargissement de la coopération internationale en vue d'une solution durable des problèmes de la dette extérieure des pays en développement", l'Assemblée générale a pris acte des propositions du SELA.

16. La CEPALC a également participé à la réunion d'institutions d'intégration et de coopération dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et d'experts sur le thème : "Activités d'intégration de l'Amérique latine", qui s'est tenue à Caracas les 1er et 2 août 1991.

17. Dans d'autres domaines, comme la documentation économique et sociale, les établissements humains et l'environnement, des consultations ont été organisées en vue d'une action commune.

18. La coopération entre le PNUD et le SELA se poursuit sur la base du projet d'appui institutionnel au SELA (RLA/87/028) durant la période 1989-1991, permettant ainsi au SELA et au PNUD de déterminer les domaines d'action commune prioritaires.

19. Depuis 1973, un montant de 4 millions de dollars des Etats-Unis au total a été prélevé sur le chiffre indicatif de planification régional (CIP) à cette fin. Cinq projets de coopération technique ont été exécutés : ils portent notamment sur un appui institutionnel direct ayant pour objet le renforcement du Secrétariat du SELA à une assistance dans le domaine de la concertation des politiques, la formulation de stratégies des relations économiques extérieures et la promotion de l'intégration et de la coopération régionale. Le PNUD est prêt à poursuivre cette collaboration fructueuse sans se limiter aux éléments de l'assistance en cours. Des discussions à cet effet seront engagées avec les gouvernements et les fonctionnaires du SELA dans le cadre du cinquième cycle de programmation.

20. En mai 1991, le Secrétariat permanent du SELA s'est vu confier une mission d'évaluation de projet et a conclu que le projet d'appui institutionnel au SELA avait convenablement atteint les objectifs visés en raison de la bonne conception du descriptif de projet ainsi que de la

concentration du projet sur quelques domaines bien définis et de son exécution efficace. Il a recommandé que la coopération entre le PNUD et le SELA soit maintenue, les résultats déjà enregistrés tendant à en garantir la bonne poursuite. A cet effet, des travaux ont déjà commencé en vue de définir les domaines éventuels sur lesquels devront porter les efforts réalisés dans le cadre du prochain projet aux fins de la conception et de la formulation de ce projet.

21. Le Secrétariat permanent du SELA bénéficie de l'appui technique et financier du Groupe spécial du PNUD sur la coopération technique entre pays en développement pour l'organisation de réunions des directeurs de la coopération technique dans le cadre des réunions ordinaires du Conseil latino-américain du SELA. Cet appui lui a permis de formuler une stratégie de travail destinée à renforcer les centres nationaux chargés de coordonner la coopération technique, et de déterminer les activités et projets prioritaires. Cette définition des domaines prioritaires a facilité la promotion des activités de programmation et de négociation visant à encourager la coopération technique entre pays en développement (CTPD) dans des domaines précis. Les premières négociations ont eu lieu en 1989 dans le domaine de l'agriculture, en coopération avec le Groupe spécial du PNUD sur la coopération technique entre pays en développement, l'Organisation latino-américaine de développement de la pêche (OLDEPESCA), la FAO, la Banque interaméricaine de développement (BID) et le SELA. Des travaux sont actuellement en cours sur les préparatifs de négociations de CTPD dans le domaine des soins de santé primaires, en collaboration avec le Groupe spécial du PNUD, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), la CEPALC et le SELA. Deux autres négociations sont prévues pour 1992 dans le domaine du commerce international et dans celui de l'innovation technologique et de l'industrialisation, négociations qui seront coordonnées avec le Groupe spécial du PNUD, le SELA, la CNUCED et l'ONU DI.

22. Le Secrétariat permanent du SELA a participé à des réunions interinstitutions pour la coordination de la coopération technique en matière de biotechnologie, convoquées par le PNUD à Mexico et à Caracas, en mars et juin 1991, respectivement. Le Secrétariat permanent a participé d'autre part à une réunion en vue d'analyser les possibilités d'investissement dans l'agro-industrie de la canne à sucre en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisée par le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes exportateurs de sucre (GEPLACEA) et le PNUD, qui s'est tenue à Mexico du 5 au 8 mars 1991, en rapport avec le projet sur la diversification de l'agro-industrie de la canne à sucre, exécuté depuis 1987 sous les auspices du PNUD.

23. La coopération entre l'Unesco et le SELA s'est poursuivie dans le cadre de l'accord de coopération signé le 20 juillet 1988 entre les deux organisations. Le SELA a mis à la disposition de l'Unesco son infrastructure régionale d'information (banque de données) et son réseau de commissions spécialisées dans les divers secteurs socio-économiques. L'Unesco, pour sa part, a invité le SELA à participer, en qualité d'observateur, à d'importantes réunions tenues dans la région, telles que le Congrès international sur la planification et la gestion du développement de l'éducation (Mexico, 1990)

24. La coopération dans le domaine de l'éducation a été réalisée par le Bureau sous-régional de l'éducation de l'Unesco pour l'Amérique centrale et le Panama, dont le siège est à San José (Costa Rica) et le Comité d'action pour le développement économique et social en Amérique centrale (CADESCA), sous les auspices du SELA. Le thème de la dimension culturelle du développement, sur lequel l'Unesco encourage la réflexion et l'action (notamment dans le cadre du programme de la Décennie mondiale du développement culturel), a été examiné lors d'une réunion commune organisée à Caracas en 1989 sur les indicateurs et les méthodes visant à faciliter l'intégration de cette dimension dans la planification. Les sciences sociales ont été un secteur clef de coopération entre le SELA et l'Unesco. Des études ont été réalisées sur les politiques sociales intégrées. Les préparatifs d'une opération concernant l'offre et la demande en matière de CTPD ont été amorcés en 1989, avec la participation du Groupe spécial du PNUD sur la coopération technique entre pays en développement. Le Secrétariat permanent a participé, avec l'Unesco, la CEPALC, le PNUD et l'UNICEF, à la deuxième Réunion interorganisations sur les propositions de politiques sociales intégrées à adopter pour faire face aux ajustements macro-économiques en Amérique latine et dans la région des Caraïbes, tenue à Santiago les 25 et 26 avril 1991, réunion au cours de laquelle les participants ont étudié la question plus avant et formulé des propositions d'action.

25. Pour ce qui est des études prospectives, le SELA a organisé, comme il est indiqué au paragraphe 11 ci-dessus, une réunion initiale en 1989 visant à assurer la coordination interorganisations. La deuxième réunion, tenue à Caracas en 1990, a rassemblé 18 institutions et a accordé une attention particulière aux études prospectives, en collaboration avec le réseau de l'Unesco, ainsi qu'à la formation du personnel administratif.

26. Un certain nombre d'activités ont également été réalisées dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les droits d'auteur et droits similaires. L'Unesco a apporté son appui et sa collaboration à l'établissement d'une étude sur le piratage de la propriété intellectuelle en Amérique latine et à la tenue, en juillet 1990, de la première Réunion du Forum pour l'Amérique latine et les Caraïbes en matière de propriété intellectuelle, au cours de laquelle il a été formulé des recommandations concernant des activités communes dans ce domaine, dans le cadre des travaux du Forum. Ainsi, au cours des mois suivants, des réunions et des consultations tenues avec l'Unesco ont débouché sur la planification de deux activités concrètes : l'élargissement du champ de l'étude mentionnée ci-dessus de manière à tenir compte des résultats d'une enquête réalisée par les Etats membres du SELA et la convocation d'une réunion d'experts sur la législation en matière de droits d'auteur, en utilisant des crédits de l'Unesco pour financer la participation de sept experts. Ces activités ont été menées parallèlement à la tenue de la deuxième Réunion du Forum en mai 1991, laquelle a également bénéficié de l'appui de l'Unesco et de la participation directe du personnel de cette institution.

27. A la deuxième Réunion du Forum, de nouvelles activités ont été examinées en vue d'élaborer un programme de travail commun qui serait exécuté jusqu'à la troisième Réunion du Forum. Ces activités étaient notamment les suivantes :

compilation des études existantes dans la région sur la normalisation des dispositions des codes pénaux relatives aux droits d'auteur, élaboration d'une étude pilote analysant, dans certains pays, les effets de la production et de la commercialisation des biens et services protégés par des droits d'auteur sur le produit intérieur brut et d'autres indicateurs, promotion, sous les auspices du SELA, de la tenue de réunions annuelles des responsables de l'administration des droits d'auteur dans les Etats membres et tenue d'une réunion d'experts en matière de droits d'auteur dans le cadre des préparatifs de la troisième Réunion du Forum, sur la base d'un ordre du jour ayant fait l'objet de consultations préalables.

28. Pour ce qui est de la coopération entre le PNUE et le SELA, des membres du Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dont le siège est à Mexico, se sont entretenus lors de la réunion interorganisations de Caracas avec les représentants du SELA pour les informer des travaux du programme et leur recommander d'y intégrer certaines activités dans le domaine de la gestion des ressources marines et côtières dans cette sous-région. Il se pourrait qu'à l'avenir, cette question fasse l'objet d'efforts concertés.

29. L'OIT, dans le cadre de son Programme régional d'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a entrepris des études et toute une série d'activités en collaboration avec le SELA dans le domaine de l'emploi et a également présenté des propositions concernant les ajustements macro-économiques nécessaires pour faire face aux effets sociaux de la crise.

30. Sur la lancée de cette initiative, le Programme régional d'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes a participé, au nom de l'OIT, à la Réunion des organismes internationaux relative à l'impact social de la crise et aux politiques extérieures et d'ajustement, qui a été organisée à Caracas par le SELA les 11 et 12 juin 1990. A cette réunion, le Programme a présenté un rapport sur ses principales activités dans le domaine des politiques intégrées et il a été créé un comité directeur aux travaux duquel le Programme participera directement.

31. L'OMPI a participé à la quinzième Réunion du Conseil latino-américain du SELA, tenue à Carthagène (Colombie) en juillet-août 1989. Au cours de cette réunion, on a créé le Forum pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les politiques en matière de propriété intellectuelle, dont le but est de promouvoir à l'échelon régional la concertation, la coordination et la coopération dans ce domaine. Le concours technique de l'OMPI aux travaux de ce forum a été sollicité. En décembre 1989, le Bureau international de l'OMPI a proposé au SELA d'organiser conjointement une réunion d'experts en matière de propriété intellectuelle.

32. Cette réunion, qui a eu lieu à Caracas les 9 et 10 juillet 1990, a précédé la première Réunion du Forum pour l'Amérique latine et les Caraïbes en matière de propriété intellectuelle, tenue également à Caracas du 11 au 13 juillet. La réunion d'experts a notamment examiné les questions suivantes : a) progrès et évolution récente en matière de protection internationale de la propriété intellectuelle; b) activités de l'OMPI

relatives à l'établissement de normes en matière de propriété intellectuelle internationale en 1990 et 1991; c) stockage et utilisation des données techniques figurant dans les brevets, compte tenu des nouvelles technologies et de leurs incidences financières; d) aspects de la coopération en matière de propriété intellectuelle dans la région et coordination des politiques et activités pertinentes. La CEPALC était représentée à la Réunion régionale de planification et d'évaluation en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, tenue à Cancún (Mexique) en novembre 1990, réunion à laquelle ont participé 17 pays d'Amérique latine qui ont adopté des directives pour les futures activités de coopération technique de l'OMPI dans la région. L'OMPI a organisé à Caracas du 13 au 15 mai 1991 une réunion OMPI/SELA d'un groupe d'experts sur la propriété intellectuelle, qui a immédiatement précédé la deuxième Réunion du Forum pour l'Amérique latine et les Caraïbes en matière de propriété intellectuelle, tenue à Caracas les 16 et 17 mai 1991.

33. Le SELA a effectué une étude sur le projet de traité visant à compléter la Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle en matière de brevets. Les travaux qu'il a entrepris à ce titre ont été examinés, parmi d'autres, au cours de la réunion d'experts sur la propriété industrielle susmentionnée, qui s'est tenue en mai 1991. L'OMPI a apporté une collaboration et un soutien précieux à cette réunion ainsi qu'à la deuxième Réunion du Forum, qui ont permis d'adopter plusieurs recommandations concernant l'action à mener conjointement dans ce domaine. Citons les suivantes, entre autres, appuyer la position concertée des pays de la région à la Conférence diplomatique de La Haye pour la négociation d'un traité visant à compléter la Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle en matière de brevets à la première phase de laquelle le Secrétariat permanent a participé en juillet 1991; encourager l'organisation de cours de formation et de séminaires dans divers domaines; mettre sur pied un programme pour l'établissement d'un système d'alerte technologique dans des secteurs choisis par les gouvernements eux-mêmes; développer les mécanismes de coopération entre l'Amérique latine et les Caraïbes, qui pourraient prendre la forme de réunions entre les autorités ou d'échanges d'experts ou de documentation; mener des activités de diffusion des innovations techniques dans la région.

34. Enfin, le SELA et l'OMPI ont maintenu leurs contacts dans le cadre des négociations d'Uruguay portant sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce.

35. L'ONUDI et le SELA ont signé le 13 juillet 1989 le deuxième Programme de coopération pour l'exercice biennal 1990-1991. Celui-ci inventorie certains domaines prioritaires choisis dans le cadre du système de consultation de l'ONUDI : progrès technologiques et restructuration industrielle et assistance au SELA dans l'élaboration d'une approche intégrée en matière de développement économique et industriel en Amérique latine et aux Caraïbes tenant compte des liens qui doivent s'instaurer entre l'industrialisation, les techniques et l'intégration régionale.

36. Une évaluation de ces activités communes a conduit à dresser un bilan positif et montré que l'étroite collaboration existant entre l'ONUDI et le SELA avait permis d'examiner avec ordre et méthode les domaines d'intérêt prioritaire des Etats membres. Ceux-ci ont souscrit à ces initiatives et ont activement pris part à la conception et à la mise en oeuvre de programmes tels que celui portant sur la collaboration industrielle dans le domaine de l'électronique, adopté à l'issue d'une réunion sur la concertation industrielle dans l'industrie électronique en Amérique latine, tenue en juin 1990 à Sao Paulo (Brésil), ainsi qu'aux préparatifs en vue de la tenue au cours des deux années à venir d'une consultation régionale sur la restructuration de l'industrie des biens d'équipement. Au nombre des activités qui intéressent les Etats membres figurent le renforcement et l'amélioration des services de consultant dans le domaine de l'ingénierie et l'établissement de complémentarités à la production entre l'industrie des métaux non ferreux et celle du bâtiment. Il convient de noter que le Conseiller régional de l'ONUDI a pris part à la réunion susmentionnée concernant l'électronique et y a présenté un document.

37. Dans le cadre du deuxième Programme de coopération entre l'ONUDI et le SELA, on accordera une attention particulière aux nouvelles technologies, de manière à développer et élargir la portée des programmes en place dans la région, tels que le Réseau régional de micro-électronique pour l'Amérique latine et les Caraïbes au titre duquel le programme régional du PNUD finance un projet dont l'ONUDI assure l'exécution. Parmi les initiatives analogues, on mentionnera les travaux consacrés à la réalisation de biotechniques, à la mise au point de nouveaux matériaux et d'études prospectives concernant les techniques et leur gestion, soit autant de domaines dans lesquels existe une étroite collaboration entre les deux secrétariats. Des réunions conjointes seront organisées au sujet des orientations en matière de biotechnique et des études prospectives relatives aux technologies.

38. Les préparatifs de la Conférence régionale sur les politiques d'industrialisation, que le Conseil latino-américain du SELA a convoquée en application de son mandat, se sont poursuivis en étroite coopération avec l'ONUDI, la CEPALC et la BID. A cet égard, l'ONUDI, conjointement avec les autres organisations qui parrainent la Conférence, a participé aux trois réunions consultatives avec les pays membres du SELA qui se sont tenues à Caracas, Guatemala et Port of Spain; elle a également pris part à la réunion préparatoire des experts gouvernementaux de haut niveau, en vue de la Conférence régionale sur les politiques d'industrialisation, tenue du 14 au 16 août à Caracas. La Conférence régionale examinera un projet de programme concernant l'industrialisation de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les années 90 ainsi qu'un plan d'action que les trois organisations concernées exécuteront conjointement.

39. Le Programme de coopération SELA-ONUDI, a également donné lieu à la réalisation d'activités portant sur des domaines spécifiques, comme la prospective en matière de technologie. C'est dans ce cadre qu'a été organisée la réunion d'experts sur la prospective en matière de technologie pour l'Amérique latine et les Caraïbes (SELA/COLCYT/ONUDI), qui s'est tenue à Caracas du 20 au 22 mars 1991, en coopération avec la Commission latino-américaine pour la science et la technique (COLCYT).

40. Agissant avec le soutien de l'ONUDI, le Secrétariat permanent a par ailleurs organisé une réunion de concertation industrielle sur la biotechnologie, qui s'est tenue à Lima en octobre 1990, et une réunion de concertation industrielle sur les biens d'équipement est actuellement en préparation. Le Secrétariat permanent a pris part à la réunion régionale d'un groupe d'experts pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les industries des biens d'équipement organisée par l'ONUDI sous l'égide de la CEPAL et du SELA; consacrée aux machines-outils, celle-ci s'est tenue à Santiago (Chili) du 8 au 11 avril 1991.

41. S'agissant de coopération, on notera que l'OMI et le SELA poursuivent les consultations engagées en vue de la conclusion éventuelle d'un accord de coopération visant à l'organisation d'activités conjointes.

42. L'UIT a continué de participer en tant qu'observateur aux réunions du Conseil latino-américain du SELA; en 1990, à l'occasion de la réunion de l'Union latino-américaine et Caraïbe de radiodiffusion (ILCRA), elle a pris part à une réunion de coordination organisée pour appuyer les activités du SELA dans le domaine des télécommunications.

43. Le secrétariat de la CNUCED travaille en collaboration étroite avec le SELA aux fins de la promotion ou du lancement de projets et de programmes conçus à l'intention de pays ou de groupes de pays appartenant au SELA. Dans le cadre du projet RLA/87/019 d'appui au développement des échanges et aux négociations commerciales que finance le PNUD et que la CNUCED exécute en coopération avec la CEPALC, divers projets ont été entrepris avec le SELA dans des domaines intéressant particulièrement les pays d'Amérique latine et des Caraïbes - système des échanges internationaux, négociations commerciales multilatérales et services, notamment.

44. Pour ce qui est des services et du SELA, le programme de travail prévoit que des experts étudient les diverses activités tertiaires lors de réunions visant à déterminer les principales modalités de l'élaboration de politiques régionales en la matière. Il a été décidé, au vu des résultats fructueux des travaux conjoints menés en 1989, que ceux-ci se poursuivraient en 1990. Les catégories de services retenues à cet effet sont les assurances, les professions libérales et le tourisme.

45. Agissant en coopération avec le SELA et le Conseil de l'Accord de Carthagène, le secrétariat de la CNUCED et le PRODEC (Programme de coopération au développement de l'Ecole d'économie d'Helsinki) ont en outre organisé à Caracas, du 4 au 8 juin 1990, un atelier rassemblant des spécialistes des politiques en matière de technologie. Financé par le Gouvernement finlandais, cette réunion a été accueillie par le Conseil national de la recherche scientifique et technique (Venezuela).

46. La CNUCED a aidé le SELA à élaborer un document concernant le pouvoir d'achat de l'Amérique latine et des Caraïbes, comparé à celui des Etats-Unis d'Amérique du point de vue micro-économique; il s'agit là du suivi des activités conjointes menées dans ce domaine depuis quelques années.

47. Certaines des activités de recherche qui se poursuivent actuellement, dans le cadre du Programme de coopération au développement entrepris en association avec la CNUCED, présentent elles aussi un intérêt pour le SELA. C'est le cas par exemple de l'initiative dite "Enterprise for the Americas". La CNUCED serait très favorable à une coopération avec le SELA sur cette question et dans d'autres domaines d'intérêt mutuel. Les deux institutions coopèrent actuellement à l'incorporation des objectifs arrêtés en matière d'environnement dans la politique commerciale.

48. L'évaluation globale des négociations d'Uruguay a constitué tant pour le projet UNCTAD-RLA/87/019 que pour le SELA, l'un des domaines prioritaires que ces deux organisations ont du reste inscrit à leurs programmes de travail pour 1990. Comme on a pu s'en rendre compte au cours des travaux sur les services, c'est également là un domaine où la complémentarité entre les ressources du projet et la capacité de coordination et de consultation politique du SELA en Amérique latine s'est révélée très fructueuse pour la région dans son ensemble et pour chacun des pays en développement qui la composent.

49. Ainsi, au cours de la phase finale des négociations d'Uruguay, le Secrétariat permanent du SELA et le Projet régional UNDP/UNCTAD/ECLAC/RLA/87/019 ont effectué une analyse conjointe sur l'état des négociations qui se plaçait dans l'optique des intérêts des pays de la région et se fondait sur les critères adoptés par ceux-ci à la cinquième Réunion consultative sur les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, tenue à Genève en juin 1990 dans le cadre du SELA. L'évaluation quantitative des propositions tarifaires des principaux pays développés, de même que l'analyse qualitative de l'état des négociations dans les autres domaines, ont servi de base à l'adoption par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes du document intitulé "Evaluación sobre Situación de la Ronda Uruguay", en novembre 1990, lors de la sixième Réunion consultative sur les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été la seule à présenter une évaluation complète et détaillée à la réunion ministérielle du Comité des négociations commerciales qui s'est tenue à Bruxelles en décembre 1990. Ce travail conjoint a en outre permis de continuer à apporter un appui technique aux délégations dans des domaines spécifiques intéressant particulièrement les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dont il était débattu dans les divers groupes de négociations.

50. L'étroite coopération en matière de services qui s'est établie entre le Secrétariat permanent du SELA et le secrétariat de la CNUCED, ainsi qu'avec le projet régional, ont permis d'assister les Etats membres du SELA lors des négociations multilatérales d'Uruguay. La région a également présenté une proposition de cadre multilatéral pour les échanges en matière de services. L'assistance technique dans ce domaine demeure l'une des priorités des programmes de coopération avec la CNUCED.

51. Le SELA a en outre élaboré des documents sur l'agriculture et les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce. Le projet a organisé des séminaires nationaux ayant pour principal objectif d'activer la mise en

train du processus d'évaluation dans les capitales de certains pays d'Amérique latine. Il importe également de noter qu'une table ronde internationale sur l'agriculture a été organisée, en collaboration avec le projet interrégional et d'autres projets régionaux, en vue de réunir des pays membres du groupe de Cairns et d'autres pays en développement n'ayant pas les mêmes intérêts dans les négociations agricoles, tels que, par exemple, les importateurs nets de produits alimentaires.

52. Le SELA a organisé, conjointement avec la CNUCED, un séminaire sur le rôle des secteurs public et privé dans la promotion d'un développement durable, qui s'est tenu au siège du Secrétariat permanent du 13 au 15 février 1991. La réunion devait être l'occasion d'échanger des vues sur la notion de gestion à l'échelon national dans le cadre de la préparation de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le secrétariat de la CNUCED et le SELA ont en outre collaboré étroitement à la préparation de la réunion de coordination latino-américaine qui doit se tenir avant la huitième session de la Conférence et dont la phase préparatoire aura lieu à Caracas (Venezuela) du 28 au 30 août 1991, la réunion au niveau ministériel étant prévue pour le 4 septembre.

53. La FAO a pris part aux réunions annuelles du Conseil latino-américain du SELA, tenues à Caracas (Venezuela) en 1988 et 1990 et à Carthagène (Colombie) en 1989. Elle a également participé aux réunions annuelles des directeurs de la coopération technique internationale, parrainées par le SELA, et aux réunions du Mécanisme de coordination des organismes et forums régionaux actifs dans le domaine de la CTPD, qui se sont tenues durant les réunions ordinaires du Conseil latino-américain du SELA.

54. Des consultations mutuelles concernant des activités complémentaires ont eu lieu entre la FAO et le Secrétaire exécutif du CADESCA. Suite à ces consultations, la FAO fournit une assistance au CADESCA pour calculer les équivalents de la subvention à la production du maïs, du sorgho, du riz et des haricots. De plus, la FAO et le CADESCA étudient les principaux obstacles à la commercialisation des céréales de base dans les zones rurales. Les résultats de ces études seront présentés et examinés au cours des tables rondes qui se tiendront en 1991 à Guatemala City et à San Salvador.

55. L'élément I du Programme de sécurité alimentaire du CADESCA comprend la prévision des récoltes et la surveillance alimentaire et nutritionnelle. La FAO s'est fixé pour objectif d'intégrer les fonctionnaires nationaux chargés de l'élément I du programme du CADESCA au Réseau de coopération technique du système de surveillance alimentaire et nutritionnelle. La Réunion des producteurs et utilisateurs de données sur l'accès à l'alimentation, qui s'est tenue au Panama en 1988, rentre dans le cadre des activités complémentaires de la FAO et du CADESCA. De plus, le CADESCA a assisté à la plupart des réunions du Réseau. Il participera également aux deux ateliers sur l'analyse et le traitement des données relatives à la surveillance alimentaire et nutritionnelle, qui se tiendront en 1991 au Costa Rica, conformément au programme de travail du projet régional de coopération technique de la FAO

[RLA/0055, c)]. Ces deux ateliers devraient déboucher sur une action commune menée par la FAO, le CADESCA et l'Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP) aux fins de renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'analyse de la consommation alimentaire.

56. Le secrétariat de la Commission des ressources phytogénétiques de la FAO a pris contact avec le secrétariat intérimaire du Comité d'action latino-américain de coopération et de consultation sur les ressources phytogénétiques (CARFIT) pour la réalisation d'éventuelles activités conjointes. La FAO a également prêté son concours aux préparatifs du plan de travail et de la réunion de 1989 du Comité d'action et apporté un appui financier à deux stages de formation organisés au Costa Rica et au Pérou en 1989.

57. La FAO a donné des conseils techniques à la réunion de programmation de la CTPD organisée à Mexico en 1989 par le SELA, l'OLDEPESCA, le PNUD et le Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur le thème de l'aquaculture. Les participants, qui venaient de 20 pays de la région, ont convenu d'entreprendre plus de 110 activités de coopération comprenant des échanges d'experts, des activités de formation, des projets de recherche conjoints et des échanges d'espèces de poissons.

58. Outre sa participation aux réunions du Conseil latino-américain et du CADESCA, la FAO a pris part à la première réunion des organisations concernées par les propositions visant à la réalisation de politiques sociales intégrées compte tenu des ajustements macro-économiques appliqués dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Caracas (Venezuela) du 11 au 13 juin 1990; elle participe au groupe de travail créé à la suite de cette réunion et par lequel la CEPALC fait fonction de centre de liaison.

59. De plus, le SELA et la FAO envisagent de collaborer à la création d'un réseau de données sur les engrais pour l'Amérique latine et les Caraïbes, analogue au réseau régional que la FAO a organisé en Asie, avec de bons résultats.

60. Par l'intermédiaire de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, qui est l'un de ses organes, l'Université des Nations Unies (UNU) coopère à des activités spécifiques de coopération technique qui rentrent dans le cadre du projet commun du PNUD, de la CEPALC et de la CNUCED sur le financement du développement. Ce projet conjoint qui porte sur les ressources nécessaires au financement du développement vise à promouvoir des études comparatives touchant la génération, la mobilisation et l'utilisation de l'épargne dans les pays en développement d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. Il s'agit essentiellement de tirer parti des expériences faites dans ce domaine afin d'aider à définir des mesures propres à accroître l'épargne et à en assurer l'allocation efficace. Les questions relatives à la dette extérieure et à sa gestion seront examinées car elles ont à voir avec les obstacles à la croissance, avec les perspectives d'épargne et avec les

possibilités d'allégement de la dette dans le contexte du financement du développement. Il est prévu de présenter des monographies sur l'épargne et sur le financement du développement, ainsi que des conclusions susceptibles d'intéresser les pays en développement, touchant l'analyse de ces questions et les politiques à suivre. La coopération à cet égard pourrait s'étendre au SELA dans le proche avenir.

61. Dans la perspective d'une coopération future avec le SELA, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a informé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des mesures qu'elle a prises aux fins d'obtenir des fonds qui seront affectés à des projets relatifs à la détection, à la surveillance et à la prévision des changements climatiques en tant que moyen de répondre aux besoins spécifiques des pays membres de l'Amérique latine et des Caraïbes.

62. En ce qui concerne les relations du SELA avec d'autres organismes du système des Nations Unies, comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale-BIRD) et le Fonds monétaire international (FMI), il convient de noter que, lors de la quarante-troisième réunion au niveau ministériel du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales (Washington, D. C., 22 septembre 1990), le SELA a présenté un rapport concernant les résultats de la Conférence régionale sur la dette extérieure et les résolutions qui ont été adoptées à cette conférence. Dans leur déclaration, les ministres ont accueilli favorablement la proposition du SELA et invité le Président du Groupe des Vingt-Quatre à présenter le document contenant cette proposition au Directeur général du FMI et au Président de la Banque mondiale. Ils ont également invité les directeurs exécutifs des deux institutions à prendre leurs recommandations en considération au cours de leurs délibérations futures sur la stratégie de la dette.

III. CONCLUSIONS

63. Comme il ressort du résumé ci-dessus, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le SELA a continué de s'intensifier et de s'élargir au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport. Le Secrétaire général avait noté dans son rapport précédent que le souci de fournir un cadre à cette coopération se traduisait par la conclusion d'accords et de conventions, tendance qui s'est confirmée. Un certain nombre d'organisations, de programmes et d'institutions du système des Nations Unies qui n'ont pas encore noué de relations de travail avec le SELA ont indiqué qu'ils étaient disposés à le faire dans un avenir proche.

64. Il ressort aussi du rapport que l'essentiel des travaux s'inscrit dans le cadre de la coopération entre la CEPALC et le SELA. Ces deux organisations ont en commun divers domaines d'action, ainsi que la dimension régionale de leurs activités, et entreprennent des tâches complémentaires.

65. En ce qui concerne la résolution 45/5 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci prie le Secrétaire général de l'ONU de travailler, en étroite collaboration avec le Secrétaire permanent du SELA, à mettre sur pied en 1991 une réunion commune de représentants de leurs deux secrétariats en vue d'identifier les domaines qui se prêtent à une coopération plus étendue, il convient de noter que le SELA et les organismes, programmes et institutions des Nations Unies ont tenu plusieurs réunions de travail en 1991; il a été convenu que la réunion prévue au paragraphe 6 de la résolution se tiendrait le 27 septembre 1991 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

66. En ce qui concerne l'invitation faite par l'Assemblée générale au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Secrétaire permanent du SELA dans la même résolution de poursuivre leurs consultations afin de conclure, le plus tôt possible, un accord de coopération entre les deux organismes, il convient de noter que ces consultations ont progressé avec succès et que cet accord pourrait être signé dans un proche avenir.
